

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2017-02-14 Bilan révisé au 31 décembre 2015 de la Zone d'activités Le Technoparc à Delle
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins »;

Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle signée le 21 juin 2004 ;

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activités « Le Technoparc », doit présenter annuellement un rapport, faisant état de l'équilibre

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

Bonjour
Le Maire

ID : 990-24900241-20170309-2017_02_14-DE

budgetaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

Il reste 66 127 m² à commercialiser dont 19 866 m² immédiatement commercialisables.

Le prix de cession dans le bilan est ajusté à 18,25 € HT/m² (18.19 €HT/m² au dernier bilan révisé 2014).

Au 31 décembre 2015, sept cessions pour des implantations industrielles ou artisanales et deux cessions à l'Etat ont été réalisées pour un montant global de 2 122 900 €.

Le montant des travaux réalisés (tranche 1 en partie, tranche 2, bassin de rétention, tranche 5) y compris les honoraires techniques s'élève à 2 432 400,00 €.

La fin des aménagements de la tranche 1 sera réalisée en fonction de la commercialisation des parcelles.

Les travaux de la tranche 2 sont achevés.

Les travaux de la tranche 3 et 4 sont programmés en 2017 pour une partie de la tranche 4 dans le cadre du projet d'extension de la société ML3 et en 2019-2020 pour le restant.

Les travaux de la tranche 5 (viabilisation des terrains côté Lebetain) ont été achevés en 2015 pour permettre l'implantation du projet de micro-crèche dont les travaux ont démarré.

En ce qui concerne les terrains situés côté LEBETAIN, et compte tenu des contraintes topographiques du site, il a été considéré que ce secteur représentait une surface cessible de 15 000 m² sur les 32 525 m² qu'ils représentent. Le prix de cession est ajusté à 30 € HT/m² mais la collectivité se réserve le droit de négocier de gré à gré ce prix de cession avec les futurs acquéreurs.

A noter que la parcelle de terrain de 6 ha 26 ca 48 est propriété de la CCST. Sa valeur vénale n'est donc pas prise en compte dans le bilan des recettes de cessions du présent bilan de l'opération.

Au 31 décembre 2015, le montant de la seconde avance remboursable s'élève à 570 900 €. Cette avance sera remboursée dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

L'opération présente un solde de trésorerie de 109 100 € au 31 /12/2015.

Le bilan complet est disponible sur demande.

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

Besace
Levechin

ID : 090-249000241-20170309-2017_02_14-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité ~~des membres présents~~ décide :

- de valider le bilan de zone présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 MARS 2017

Le Président,



Le Président,



